Circuit des Gabelous au départ d'Anor (version courte)

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

CIRCUIT FERME AUX RANDONNEURS 14 mars 2023

Les amoureux de calme, de nature, trouveront dans ce circuit le dépaysement et la quiétude. Il passeront de France en Belgique sans toujours s'en apercevoir,

🔰 Durée	3h 50
♀ Distance	12,89 km
Dénivelé positif	67 m
🔁 Dénivelé négatif	65 m
🚣 Point haut	269 m
A Point bas	226 m

▲ Difficulté	Moyenne
Retour au départ	Oui
📤 Activité	Pédestre
m Commune	Anor (59186)
🦙 Région	Avesnois



Trace n° 1665592



Description

Départ du Syndicat d'Initiative d'Anor, Rue du Général de Gaulle.

(**D/A**) Montez la Rue du Général de Gaulle par la droite puis continuez sur la Rue de Momignies. Passez devant le cimetière

- (1) Bifurquez à gauche puis gardez la droite à la fourche pour suivre la Rue des Anorelles, petite route sinueuse à travers le bocage. Gardez la direction Ouest-Nord-Ouest.
- (2) Parvenu à un oratoire, virez à gauche sur la Rue de la Galoperie. Franchissez le Ruisseau des Anorelles puis rejoignez l'Étang de la Galoperie.
- (3) À la Galoperie, tournez à droite puis laissez une rue à gauche.
- (4) Empruntez un sentier forestier à droite. Longez l'étang par un petit sentier sinueux, allez toujours tout droit jusqu'à un blockhaus et, un peu plus loin, les bornes frontalières.
- (5) Passez en Belgique. Suivez la Rue de la Pilerie.
- (6) Tournez à gauche sur La Bretèque puis de suite à droite pour emprunter le chemin forestier. Suivez le balisage belge (Losange Bleu). Traversez la forêt.
- (7) En lisière, bifurquez à droite sur le Trieu Bayard. Laissez la route à gauche (quittez le balisage belge) et partez en face, puis rapidement à droite sur Les Aisements. Prolongez à droite deux fois.
- (8) Tournez à gauche dans la Rue de la Pilerie puis à droite sur Les Chevées.
- (9) Prenez à droite sur la Rue de Beauwelz, puis encore à droite sur Les Culots. Passez un pont.
- (10) Virez à droite.
- (11) Poursuivez en gardant la droite, Rue de Beauwelz. Arrivé au pont, passez à nouveau en France et rejoignez rapidement plusieurs étangs.
- (12) Engagez-vous sur le sentier herbeux à droite (GRP® de Pays). Le murmure du Ruisseau des Anorelles vous accompagne jusqu'à l'Étang de la Galoperie. Prenez à gauche sur la Rue de la Galoperie.
- (2) Tournez à droite dans la Rue des Anorelles, puis encore à droite, Rue du Pont des Boeufs. Dans le virage, partez à droite sur un petit sentier boisé qui longe le ruisseau et offre une vue sur le vallon. Après les bâtisses du Pont des Boeufs, prolongez à droite.
- (1) Virez de nouveau à droite pour regagner le point de départ (D/A).

Points de passages

D/A Syndicat d'Initiative, Rue du Général de Gaulle

N 49.991516° / E 4.100073° - alt. 229 m - km 0

1 Bifurcation à gauche

N 49.993161° / E 4.109767° - alt. 246 m - km 0.75

2 Rue de la Galoperie.

N 49.998295° / E 4.12529° - alt. 235 m - km 2.05

3 La Galoperie

N 50.004981° / E 4.126131° - alt. 233 m - km 2.82

4 Sentier à droite

N 50.006154° / E 4.12705° - alt. 246 m - km 2.98

5 Frontière franco-belge

N 50.014621° / E 4.136345° - alt. 234 m - km 4.28

• 6 La Bretèque

N 50.018609° / E 4.143136° - alt. 259 m - km 4.97

7 Le Trieu Bayard

N 50.024338° / E 4.151279° - alt. 264 m - km 5.88

8 Rue de la Pilerie

N 50.020471° / E 4.153346° - alt. 261 m - km 6.43

• 9 Rue de Beauwelz

N 50.019207° / E 4.154739° - alt. 250 m - km 6.61

• 10 Bifurcation à droite

N 50.014244° / E 4.154935° - alt. 247 m - km 7.2

• 11 Rue de Beauwelz

N 50.00887° / E 4.145852° - alt. 254 m - km 8.18

12 Étangs, à droite

N 50.00297° / E 4.137946° - alt. 238 m - km 9.09



D/A Syndicat d'Initiative, Rue du Général de Gaulle

N 49.991516° / E 4.100073° - alt. 229 m - km 12.89

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Café Rando Nord : L'Elisée à Anor

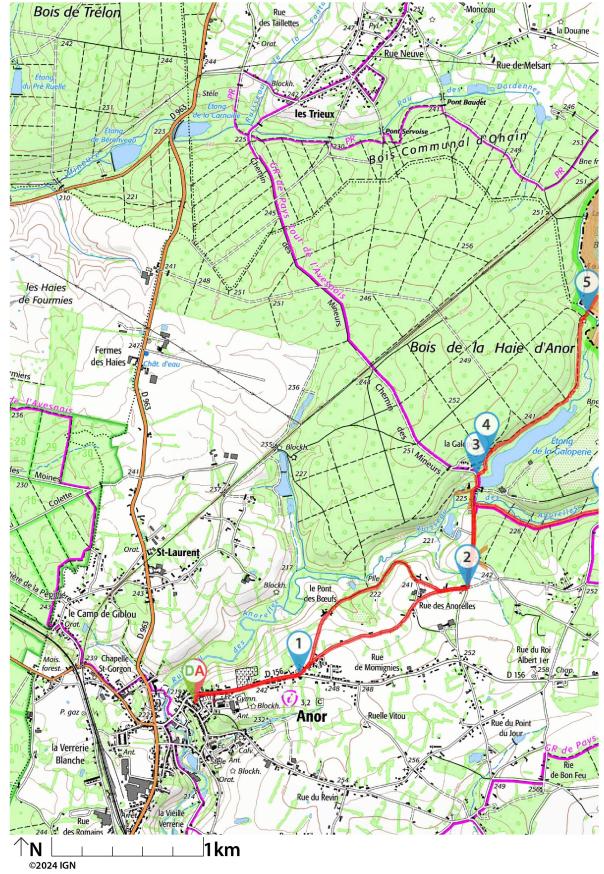
https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-gabelous-au-depart-d-anor-ve-2/

En savoir plus:

Email: annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.